

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 4 AVRIL 2023

Présents :

Mmes Leguet Christine, Duval Viviane, Moulinier Geneviève, Stelljes Colette
Mrs Saint Avit Dominique, Monnereau Nicolas, Lamoureux Jean-Luc, Eymeri
Adrien, Magne Frédéric.

Absents :

Bataille Sébastien, Bénédict Nelly.

Pouvoirs :

Mr Bataille donne son pouvoir à Mr Magne.

Secrétaire de séance : Mme Moulinier.

Ordre du jour :

- Délibération supplément des travaux de la Poste
- Délibération sur les travaux d'assainissement du Restaurant
- Délibération en vue de la création de deux parcelles
- Délibération d'autorisation de signature du CTG par le Maire
- Délibération d'engagement des travaux dans le cadre du fonds vert-éclairage public
- Délibération pour le vote de la répartition des subventions aux associations
- Délibération sur la création d'un emploi d'insertion.

La séance est ouverte à 20 h. 36.

-Délibération supplément des travaux de la Poste n° 2023 013 :

Un devis complémentaire de 6 247,25 € HT soit 6 871.88 € TTC a été demandé pour compléter celui voté lors de la délibération n°2022-94 en date du 31 mai 2022.
Il prévoit des travaux de peinture et de remise en état des sols.

Invités à se prononcer, les élus votent : POUR à l'unanimité,

-Délibération sur les travaux d'assainissement du Restaurant n° 2023 014 :

Après analyse du fonctionnement du système d'assainissement du restaurant et de ses défaillances, un remaniement de l'installation est envisagé afin, notamment, de réduire les nuisances et coût d'entretien de celle-ci (débouchages et vidanges fréquents).

Un devis a été déposé et envoyé au Conseil Municipal par l'entreprise GEFVAD d'un montant de 3 400 € HT soit 4 080 € TTC.

Mme le Maire soumet celui-ci vote des membres du Conseil qui se prononcent comme suit :

POUR : 9
CONTRE : 1.

-Délibération en vue de la création de deux parcelles n° 2023 015 :

La création et cession de deux parcelles situées sur l'accotement du chemin rural rue du Pas d'Oin, menant à la cale de Flaujagues, s'avère nécessaire notamment pour la création d'un système d'assainissement par un administré.

Mme le Maire présente le devis du géomètre CERCEAU d'un montant de 730 € HT soit 876 € TTC.

Les élus se prononcent : POUR à l'unanimité.

-Délibération d'autorisation de signature du CTG par le Maire n° 2023 016 :

Mme le Maire informe l'assemblée :

La fin des dispositifs Contrats Enfance Jeunesse a été annoncée par la CAF en 2018, pour la CDC le contrat s'arrêtera le 31 décembre 2021. Le nouveau contrat de partenariat proposé se nomme « Convention Territoriale Globale (CTG) ».

Dans le cadre de l'Accueil Périscolaire, afin de continuer à percevoir l'aide de la CAF (anciens versements CEJ), la Commune doit être signataire de la CTG.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de valider la démarche de projet à la mise en place de la Convention Territoriale Globale avec la CAF de 2022 à 2025 et de lui donner tous pouvoirs de signer les documents utiles à sa mise en œuvre.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

-Délibération d'engagement des travaux dans le cadre du fonds vert-éclairage public n°2023 017 :

Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds vert », va aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie.

Des subventions d'investissements permettront notamment le renouvellement de parcs de luminaires anciens.

Le devis estimatif réalisé par le SDEEG s'élève à 66 112.72 € HT soit 70 740,62 TTC, le taux de subventionnement maximum étant de 80 %.

Mme le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur :
La mise en action de ce projet (possibilité de fractionnement des travaux sur 2 ans)

Votes POUR à l'unanimité,
et le plan de financement comme suit :

- Coût Hors Taxes du projet : 66 112.72 €,
- Subventionnement fonds vert : 80% soit 52 890.17 €,
- Autofinancement (TVA incluse) : 17 850.45 €,
- Coût total TTC : 70 740.62 €.

Votes POUR à l'unanimité.

-Délibération pour le vote de la répartition des subventions aux associations n° 2023 018 :

Mme le Maire indique que les élus sont en possession d'une synthèse des demandes qu'elle a reçues jusqu'à présent. Cette délibération vise à compléter les affectations budgétaires et notamment le compte 6574, dévolu aux subventions aux associations.

Après délibération, voici les montants attribués aux associations à l'unanimité :

- Club du Sourire : 450 €
- Gym 2000 : 400 €
- Comité des fêtes : 1550 €
- Rowing club : 150 €
- Arts loisirs et traditions : 450 €
- ACCA : 400 €
- Tennis club Gensac-Mouliets : 100 €
- Association d'aide à l'Education : 250 €
- Association des parents d'élèves : 200 €
- ALAC Gensac : 50 €.

-Délibération sur la création d'un emploi d'insertion n° 2023 019:

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, Madame le Maire propose de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 22 mai 2023 afin de compléter le travail de l'agent technique.

Elle demande l'autorisation à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 9 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur. La durée de travail sera de 20 h hebdomadaire, et la rémunération sur la base du SMIC horaire.

Votes POUR à l'unanimité.

Informations Diverses :

- Point sur le Chenil par Monsieur Saint Avit.
- Service de déplacement de proximité
- Aide d'urgence pour une famille flaujaguaise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.35.